

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 5 mai 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

-----  
*Prières*  
 -----

### AFFAIRES COURANTES

[Français]

#### PÉTITIONS

##### RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

**M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé):** Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions n<sup>os</sup> 332-1529, 332-1543 à 332-1545 inclusivement, 332-1565, 332-1566, 332-1619, 332-1620, 332-1647, 332-1648, 332-1660, 332-1663, 332-1674, 332-1686 à 332-1690 inclusivement, 332-1762, 332-1789 à 332-1791 inclusivement et 332-1975.

\* \* \*

[Traduction]

#### DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

##### PRÉSENTATION DES 16<sup>E</sup> ET 17<sup>E</sup> RAPPORTS DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADIENNE DE L'OTAN

**M. Bob Hicks (Scarborough-Est):** Monsieur le Président, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre les seizième et dix-septième rapports de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN dans les deux langues officielles.

\* \* \*

#### TRANSPORTS

##### PRÉSENTATION DU 1<sup>ER</sup> RAPPORT RÉVISÉ DU COMITÉ PERMANENT

**M. Darryl L. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine):** Monsieur le Président, il est de mon devoir de présenter une version révisée du premier rapport du comité permanent des transports sur le projet de loi C-18, concernant les transports, qui apporte certaines modifications nécessaires au premier rapport présenté le 27 avril. Ces modifications concernent les articles 168 et 226.

(Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.)

### PÉTITIONS

#### OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, je suis heureux de présenter trois pétitions qui portent toutes sur le même sujet et proviennent de divers centres de l'ouest du Canada.

Les signataires craignent que les modifications proposées à la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance feront augmenter le prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et limiteront sérieusement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin. Ils croient que ces propositions frapperont injustement les Canadiens dont l'état de santé exige qu'ils achètent régulièrement des médicaments d'ordonnance. Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement, à ce stade avancé, de changer d'avis, de rejeter ces propositions, et d'enrayer la hausse du prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens qui en ont besoin.

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur de présenter trois pétitions aujourd'hui au sujet des modifications proposées à la Loi sur les brevets, de la part de citoyens du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, dont un certain nombre viennent de localités de ma propre circonscription.

Les pétitionnaires expriment l'inquiétude que leur inspire l'intention du gouvernement de modifier la Loi sur les brevets. Ils croient que sa proposition frappera injustement les personnes dont l'état de santé exige qu'ils achètent des médicaments d'ordonnance en grande quantité. Ils croient également qu'il s'agit là d'un autre exemple des concessions que le gouvernement canadien fait aux États-Unis au détriment du Canadien moyen dans le cadre de ses négociations visant à conclure un accord de libre-échange.

[Français]

#### ON DEMANDE QUE LE PROJET DE LOI C-33 SOIT MODIFIÉ

**M. Guy St-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, en vertu de l'article 106 du Règlement, une pétition signée par 26 personnes, soit des résidents d'Amos, Landrienne, Saint-Mathieu, Val-d'Or, Saint-Marc de Figury, en Abitibi, qui cotisent au Régime de pensions de la Fonction publique du Canada.